

Article paru le 30 janvier 2009

Auteur : Compte rendu d'audience : Valérie ALANIECE Dessin : ENO



ASSISES / Tentative de meurtre : 20 et 15 ans pour les deux accusés

La cour d'appel a revu à la baisse le verdict tombé le 23 mars 2007 à Reims. Une terrible agression dans laquelle un Aubeois de 30 ans n'a échappé à la mort que par un hasard extraordinaire...

À Reims, l'affaire avait été examinée pendant trois jours. Deux seulement en appel. Ce fut donc une audience marathon - qui s'est prolongée mercredi après minuit - et menée au pas de charge, au point que les parents de la victime n'ont pas eu la possibilité d'évoquer Benoît, leur fils, victime à 27 ans d'une sauvage agression, dans son appartement de Châlons-en-Champagne, au soir du 26 juin 2003, découvert par les secours, ensanglanté, un couteau dans la

gorge, le crâne défoncé, le nez et les doigts fracturés (voir notre édition d'hier). Lui, son amie et ses parents ont fait preuve d'une remarquable retenue, sans un mot vindicatif, sans un soupçon de colère.

« Complémentaires »

Hier, la seconde journée d'audience a été principalement marquée par l'intervention de l'expert psychologue Philippe Herbelot qui a évoqué à propos des deux accusés, Chérif Selmani et Patrice Gaumont, deux personnalités qui « s'emboîtent parfaitement ». Il fait un distinguo important entre les deux. De Chérif Selmani, il souligne le caractère « hyper-anxieux », « narcissique », « impulsif », « fabulateur », « vivant dans l'idéalisation de soi-même », « manipulateur », « ne supportant aucun cadre » à commencer par celui de la loi « face à laquelle il ne connaît que deux attitudes : le déni ou le défi ». Le psychologue ne mâche pas ses mots. Pour lui, l'accusé présente « une personnalité antisociale, psychopathique » : « Une personnalité inquiétante avec peu d'évolution possible », conclut-il.

Philippe Herbelot se montre moins implacable à l'égard de Patrice Gaumont pour qui le chaos a débuté le jour où, à 14 ans, il a appris que ceux qu'il pensait ses parents étaient ses grands-parents et que sa mère était celle qu'il avait toujours prise pour sa sœur. « À la mort du grand-père, il a perdu tous ses repères. Il s'est lancé dans une quête pour en trouver de nouveaux », précise l'expert. Selon lui, Patrice Gaumont, « pas bien intelligent, très immature », se caractérise par « son besoin de faire plaisir à l'autre » : « Ça l'amène à répondre à n'importe quelle demande ». D'où une personnalité qu'il décrit comme « très vulnérable, influençable et suggestible ».

« Laissé pour mort »

« Ils l'ont laissé pour mort ! », s'est exclamé Me Brassens, avocat de la partie civile avant

de souligner « l'horreur » des derniers gestes des agresseurs : « Ils n'ont rien volé mais ils ont emporté le téléphone portable et les clés avant de boucler la porte en partant. Ils lui ont ôté tous les moyens d'appeler les secours. » Pour l'avocat, l'agression est signée par les deux accusés que la victime a su désigner sur les photos des policiers. Le mobile est clair : « Ils ont voulu se venger de Benoît qui avait eu le tort de porter plainte suite au cambriolage de son appartement, ce qui avait entraîné la condamnation de Selmani, son voisin de palier, qui compte quatorze condamnations à son casier. »

« L'intention était de tuer et les agresseurs avaient scellé la tombe de la victime », s'est insurgée Brigitte Montanbault, avocat général, en introduction d'un réquisitoire fleuve de plus de deux heures. Le seul à pouvoir en vouloir à Benoît, rappelle l'avocat général, c'était Selmani, furax d'avoir été condamné quelques jours plus tôt à trois mois ferme. Un contexte de vengeance qui, a-t-elle rappelé, constitue une circonstance aggravante : « Les deux accusés ont mené une expédition punitive qui a tourné à la mise à mort. »

Elle a requis le maintien des peines prononcées en mars 2007 par la cour d'assises de Reims : 25 ans pour Selmani et 20 ans pour Gaumont dont, pour chacun, une période de sûreté des deux tiers.

« On veut faire d'eux des caricatures », a déploré Me Conseil-Mérot pour la défense de Chérif Selmani. « Le dossier est totalement creux », a-t-elle poursuivi, remettant en question les éléments de l'accusation, invoquant « les insuffisances de l'enquête et de l'instruction ». « Mon client n'est pas impulsif au point de mettre à mort quelqu'un pour trois mois de prison. Le terme de psychopathe n'est pas pour lui », a-t-elle assuré. « En sait-on assez pour condamner ? », a enchaîné **Me Busy**, défenseur de Patrice Gaumont, faisant le procès de « l'intime conviction » non sans mettre en exergue « l'absence de preuves » : « L'avocat général cherche à vous confisquer votre droit de réfléchir. On ne veut condamner les deux accusés qu'en raison d'un passé susceptible de laisser croire qu'ils ont pu commettre cette agression », a-t-il plaidé.

Le verdict a été rendu à 23 h 30. Chérif Selmani et Patrice Gaumont écopent respectivement de 20 et 15 ans de réclusion criminelle, dont, pour chacun, une période de sûreté des deux tiers de la peine.